

L'an deux mille neuf, le vingt trois janvier à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du seize janvier, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19  
Membres titulaires présents ou représentés: 10  
Pouvoirs : 4  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Présents (es)

André AUBERIC  
Jean BESSON  
Marc BONNARD  
Jean-Pierre BUIX

Pierre COMBES  
Bruno LAGIER  
Christine NIVOU  
Hervé RASCLARD

Jean-François SIAUD  
Michel TACHE

Pouvoirs :

Gérard AZIBI à Jean-Pierre BUIX  
Michèle EYBALIN à Jean-François SIAUD

Dominique GUYETTE à André AUBERIC  
Nicolas ROSIN à Hervé RASCLARD

Excusés (es)

Marcel BAGARD.

\*\*\*\*\*

**Objet : Choix du prestataire pour l'assistance rédactionnelle du diagnostic territorial.**

Par délibération n° 41-2008, le comité syndical a autorisé le Président à lancer une consultation pour l'assistance rédactionnelle du diagnostic territorial.

L'appel d'offres, effectué conformément à la délibération 40-2007 du comité syndical fixant les démarches à suivre en cas de passation de marché public a été envoyé à 6 bureaux d'études.

A la date de limite de remise des offres fixée par le cahier des charges, 2 prestataires ont répondu.

- ASCONIT Consultants pour un montant de 33 750€ HT.
- ESC2 Associés pour un montant de 12 000€ HT.

Vu la réponse des deux prestataires,

Vu les critères de choix de l'offre la mieux disante par ordre de priorité :

- capacité du candidat à réaliser la prestation
- cohérence technique de l'offre
- coût de la prestation

Le Bureau, après en avoir délibéré décide de retenir l'offre faite par ESC2 Associés et autorise le Président à signer tout acte relatif à cet engagement.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits  
Le Président  
Hervé RASCLARD